

JUSTIFICATIFS

Mutations pour impératifs familiaux

L'ensemble des précisions est ici

Situations civiles ou professionnelles appréciées à la date du **19 janvier** de l'année scolaire en cours.

4

Rapprochement de conjoints
(résidence professionnelle/privée)

Handicap / maladie

Handicap : dossier à déposer auprès du médecin conseiller technique du recteur

Maladie : attestation d'un médecin pour maladie grave ou affection de longue durée (liste officielle / CF AMELI)

Autorité parentale conjointe - personnes isolées

3

QUELLES PRIORITÉS ?

B4 : Maître n'appartenant pas au corps diocésain et bénéficiant d'un impératif familial dûment justifié (voir point 4)

B5 : Maître n'appartenant pas au corps diocésain et ne faisant pas valoir d'impératif.

C1: Lauréats du concours externe de professeurs des écoles et ceux du concours troisième voie

C2: Lauréats du second concours interne et maîtres handicapés

DEMANDE DE MUTATION INTERDIOCÉSAINE 2025-2026



1

Pour QUI ?

Maître contractuel
du 1er degré
au **01.09.2025**

Quand ?

Fin décembre 2025
au 25 janvier 2026

COMMENT ?

- 1) Prendre contact avec :
 - ◆ Vos responsables SNEC-CFTC locaux
 - ◆ le **SNEC-CFTC** du territoire concerné :
Aiguilleur

Membre Commission Emploi

S'inscrire sur la Banque de données ARGOS

- ◆ Avec le directeur diocésain ;
- 2) Compléter l'imprimé de « Mutation interdiocésaine » ;
- 3) Retourner l'imprimé avec les justificatifs de demande au directeur diocésain d'origine.